

7. Prie également le Directeur exécutif de transmettre la présente décision au Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à sa troisième session dans le cadre du processus de préparation de la Conférence;

8. Prie en outre le Directeur exécutif d'entreprendre, en consultation avec d'autres organismes des Nations Unies, une évaluation des activités de cet organe et de faire rapport à ce sujet au Conseil d'administration à sa dix-septième session ordinaire.

-----